6. QUI PEUT M'AIDER

EN CAS DE DIFFICULTÉS ?

6.1 La chambre des entreprises en difficulté

De quoi s'agit-il ?

Instituée par le Tribunal de l'Entreprise dans l'objectif de détecter les entreprises en proie à des problèmes financiers, la chambre des entreprises en difficulté est chargée d'**alerter les entreprises** sur leur situation préoccupante afin la redresser au plus vite, assurer la continuité de leurs activités mais aussi préserver le droit des créanciers. Concrètement, la chambre détecte les difficultés d'une entreprise en se basant sur certains signes explicites (les « clignotants ») tels que : défauts de paiement des cotisations sociales, TVA, précompte professionnel, saisies, absence de dépôt des comptes annuels à la BNB, jugement condamnant par défaut…

Pour en savoir plus, la chambre procède à une enquête. Elle peut alors convoquer l'entreprise afin de l'auditionner, soit elle-même soit via un juge-rapporteur. **A ce stade, il est vivement conseillé de se faire accompagner** (par un comptable ou un avocat par exemple) ! Lors de cette audition, il est fait état de la situation et des solutions envisageables. Il est également possible de demander la désignation d'un médiateur d'entreprise.

Ensuite, la chambre optera pour l'une des pistes possibles : classer provisoirement ou définitivement le dossier, demander des renseignements complémentaires, orienter l'entreprise vers une procédure de réorganisation judiciaire ou encore transmettre le dossier aux instances compétentes si les conditions d'une faillite sont remplies (Procureur du Roi ou Tribunal).

Pour plus d'informations :
https://justice.belgium.be/sites/default/files/onderneming_in_moeilijkheden_fr.pdf

6.2 Ré-Action

De quoi s'agit-il ?

Créé par la SOGEPA, le dispositif Ré-Action est un outil de soutien aux entreprises en Wallonie. Il propose un programme d'accompagnement économique et financier en 2 phases d'intervention :

→ la phase d'**accompagnement**, permettant une analyse de la situation de l'entreprise qui commence à montrer des signes de faiblesses ou traverse une période de difficultés ;

→ la phase d'**intervention financière**, pour les entreprises en retournement ou en voie de l'être et ayant besoin d'un tremplin financier qu'elles n'ont pas obtenu ailleurs (ex : impossibilité d'obtenir une ligne de crédit indispensable au bon fonctionnement de la société). A savoir que Ré-Action propose plusieurs types de soutien financier, notamment sous forme de prêt ou de participation au capital.

Rm : l'intervention financière n'est pas systématique ! Ce mécanisme vise les entreprises qui présentent de réelles perspectives d'avenir.

Qui peut en bénéficier?

Le dispositif Ré-Action s'adresse aux TPE de moins de 10 personnes, situées en Région wallonne et répondant aux critères suivant:

- *Être constituée en société,*
- *Avoir un projet économique viable,*
- *Disposer des compétences nécessaires en matière de gestion et de management,*
- *Être en situation de retournement,*
- *Avoir un ancrage local fort en termes d'activités et d'emplois (directs et indirects).*

Où s'adresser?

La demande d'intervention Ré-Action peut être introduite sur le site internet de la SOGEPA, via un formulaire de contact: https://www.sogepa.be/fr/re-action/introduire-demande

Pour plus d'informations générales, rendez-vous sur https://www.sogepa.be/fr/re-action/soutien-tpe-petites-entreprises

6.3 ReLOAD

De quoi s'agit-il ?

ReLOAD est une ASBL qui a pour objectif d'accompagner gratuitement les travailleurs indépendants en cessation d'activités ou qui se retrouvent confrontés à une faillite.

A côté des aspects économiques, les conséquences d'une faillite sont aussi psychologiques et personnelles et peuvent être préjudiciables au moral de l'entrepreneur. C'est pourquoi l'ASBL ReLOAD a choisi de s'orienter sur l'aspect humain de cette difficile expérience. Ainsi, ReLOAD propose des outils et services visant à enrayer la spirale négative engendrée par la faillite tout en favorisant une démarche et une posture positives. A titre d'exemples, ReLOAD travaille notamment sur l'image de soi dégradée, le regard des autres, la difficulté de se relancer... Concrètement, l'ASBL propose un encadrement personnalisé et repose sur un réseau de solidarité basé sur le bénévolat. Différentes formes d'aides sont possibles:

- ***Coaching individuels****: un accompagnement individuel par un coach professionnel permet à la fois de rompre l'isolement et d'identifier les besoins de la personne;*
- ***Formations personnalisées****: elles visent à préparer le rebond de la personne et sont choisies en fonction des besoins (leadership, marketing personnel, gestion d'entreprise...);*
- ***Groupes de codéveloppement****: ils permettent la rencontre de travailleurs indépendants vivant une situation similaire et visent à développer le partage et la solidarité au sein du groupe;*
- ***Mentorat****: intégrer un réseau de mentorat permet à la personne de maintenir les bienfaits de l'accompagnement et d'accélérer le développement de son projet professionnel.*

Qui peut en bénéficier?

L'accompagnement de ReLOAD s'adresse à tous les indépendants en proie à la faillite ou en cessation d'activités et ce, quelle que soit leur profession.

Où s'adresser?

Téléphone: 0495 92 44 10

Mail: welcome@reloadbelgium.org

Pour plus d'informations:
https://www.reloadbelgium.org/

6.4 BSCW (Belgian Senior Consultants Wallonie)

De quoi s'agit-il ?

Belgian Senior Consultants Wallonie est une ASBL accompagnant des professionnels, dont des entreprises et des travailleurs indépendants. L'accompagnement proposé, assuré bénévolement par plusieurs seniors aux profils variés (ex-responsables, dirigeants d'entreprises, indépendants, fonctionnaires...) se décline sous diverses formes : **analyse, conseil, accompagnement, médiation ou encore formation**.

L'ASBL propose des aides en matière d'organisation, relations humaines, gestion financière, conseil en matière informatique ou encore d'obligations et responsabilités légales (ex : mise au point de statuts) dans différents domaines : juridique, finances, management et gestion, marketing et vente, informatique, arbitrage et gestion de conflits...

Rm : l'association a pour objectif d'accompagner et prodiguer des conseils mais pas de s'impliquer dans la gestion opérationnelle des entreprises qui font appel à leurs services.

Qui peut en bénéficier?

Belgian Senior Consultants Wallonie intervient dans le secteur économique (petites et moyennes entreprises, indépendants...) et vise une clientèle qui ne peut s'offrir des services payants. A noter que l'association réclame tout de même une petite participation financière afin de couvrir ses frais de fonctionnement.

Où s'adresser?

Téléphone : 0491/98 74 64

Mail : bsc.wallonie@bscw.be

Pour plus d'informations:
https://www.bscw.be/fr/

6.5 CAR-N (Conseiller - Accompagner - Rencontrer - Namur)

De quoi s'agit-il ?

Située en province de Namur, CAR-N est une ASBL qui vient en aide aux professionnels ayant besoin de **conseil, d'orientation et/ou d'accompagnement** dans leur développement et leur gestion au quotidien et ce, dans plusieurs secteurs d'activité : économique, social, culturel et pédagogique.

Pour mener à bien ses objectifs, CAR-N réunit des seniors actifs, accompagnant bénévolement ceux qui en ont besoin, grâce à leurs compétences et expériences. Voici quelques exemples des aides proposées par CAR-N : analyse et prévention des risques au travail, gestion journalière, comptabilité, organisation du travail, gestion des ressources humaines, gestion informatique, marketing et communication, organisation d'événements et de conférences, médiation de dettes.

Qui peut en bénéficier?

Les particuliers, les entreprises, les associations et les organismes qui ont besoin de services similaires à ceux proposés par CAR-N mais qui ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour en bénéficier peuvent faire appel à l'ASBL. A noter que CAR-N réclame tout de même une petite participation financière afin de couvrir ses frais de fonctionnement.

Où s'adresser?

Adresse : rue de Maibelle, 88 à 5100 JAMBES
Mail : administration@carn.be

Il est aussi possible de prendre contact avec certains membres par téléphone ou via le formulaire de contact: https://www.carn.be/nous-contacter/

Pour plus d'informations :
https://www.carn.be/

6.6 Cellule Indépendants de la Province de Liège

De quoi s'agit-il ?

Afin de soutenir et aider les travailleurs indépendants à **faire valoir leurs droits**, la Province de Liège a créé en 2020 la Cellule Indépendants, établie au sein du Carrefour Santé Social (CaSS).
Grâce à la collaboration du Barreau, de la Ville et de la Province de Liège, un accompagnement pluridisciplinaire peut y être proposé. Les indépendants peuvent ainsi bénéficier gratuitement d'une aide socio-administrative, juridique et psychologique dispensée, en fonction, par des assistants sociaux, des avocats ou encore des psychologues.

Qui peut en bénéficier?

Le service s'adresse aux indépendants (commerçants, responsables de TPE, gestionnaires de PME) vivant des difficultés sur les plans administratif, juridique et psychologique.

Où s'adresser?

Téléphone : 04/279 29 30.
Mail : cellule.independants@provincedeliege.be
Adresse : rue Monulphe (entrée par le portail noir en haut de la rue, en face du n°81) à 4000 Liège.